Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Éléments de prévisions budgétaires
Par thématiques

Le Rapport d'Orientation budgétaire est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin de réaliser un débat d'orientation budgétaire avant d'élaborer le Budget Primitif.

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

▪ 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
▪ 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.
Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

La présentation des budgets primitifs au conseil communautaire aura lieu en février prochain.

Depuis la loi du 12 juillet 2010, dans les EPCI de plus de 50 000 habitants et ce préalablement aux débats, deux rapports doivent être présentés préalablement au débat d'orientation budgétaire :

- Un rapport sur le développement durable intéressant le fonctionnement de l'agglomération, les politiques menées en faveur de l'environnement sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.
- Un rapport sur l'égalité hommes/femmes dans la collectivité mais aussi sur les actions qu'elle mène sur l'ensemble du territoire.

Le sommaire du ROB 2026 :

I/ Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

II/ La fiscalité locale des communes et de l'intercommunalité

III/ La dette de l'EPCI

IV/ Les effectifs

V/ La situation financière de Pays de Gex Agglo

VI/ Les orientations budgétaires en fonctionnement et en investissement

VII/ Les premières esquisses budgétaires 2026 du budget principal

VIII/ Les premières esquisses budgétaires 2026 pour les budgets annexes
- Zones d'Activité Économique - ZAE,
- Réserve Naturelle - RN,
- Gestion et Valorisation des Déchets - GVD
- et CESIM

I. Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

(Source : document « Support à la préparation du DOB » Caisse d'épargne, Novembre 2025)

1 - L'économie mondiale :

La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs

Pour les deux prochaines années, nous prévoyons une croissance mondiale en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 % (borne haute des taux Fed Funds) sur fond de ralentissement du marché du travail et malgré des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la Banque du Japon augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

2 - Zone euro :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

Inflation : L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

3 - France :

Croissance : nos prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026.

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation : nous prévoyons une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024. L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par
• la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
• la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Prévisions

	2024	2025	2026
PIB (MA, %)	**1,1**	**0,9**	**1,0**
Consommation privée (MA, %)	1,0	0,4	0,6
Consommation publique (MA, %)	1,4	1,4	1,0
FBCF(MA, %)	-1,3	-0,2	0,6
Exportations (MA, %)	2,4	0,9	2,8
Importations (MA, %)	-1,3	2,2	1,7
Demande intérieure (contrib., pp)	*0,6*	*0,5*	*0,7*
Commerce extérieur (contrib., pp)	*1,3*	*-0,5*	*0,4*
Variation des stocks (contrib, pp)	*-0,8*	*0,8*	*0,0*
Inflation IPCH (%)	**2,3**	**1,0**	**1,3**
hors énergie et alim. non-transf. (%)	2,4	1,6	1,4

Source : Natixis CIB

Coup de frein sur l'emploi
Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Ralentissement des salaires
Les salaires horaires (secteur marchand non agricole) ont augmenté de 0,2 % par rapport au trimestre précédent après +0,1 % au premier trimestre, en raison d'une légère augmentation de la prime de partage de la valeur.

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après 2,5 % au 1er trimestre.

Taux de chômage attendu en légère hausse
Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

4 - La loi de finances pour 2026

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé.

II. La fiscalité locale des communes et de l'intercommunalité du Pays de Gex

Les taux de la fiscalité additionnelle (TH, TFPB, TFNB) et CFE - Contribution foncière des entreprises- ont été fixés en 2011 et 2017, pour la CFE, et n'ont, depuis, pas été augmentés.

Les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation	:	3, 24 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	:	2, 35 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	:	11, 34 %
Cotisation foncière des entreprises	:	22, 32 %

L'évolution des bases

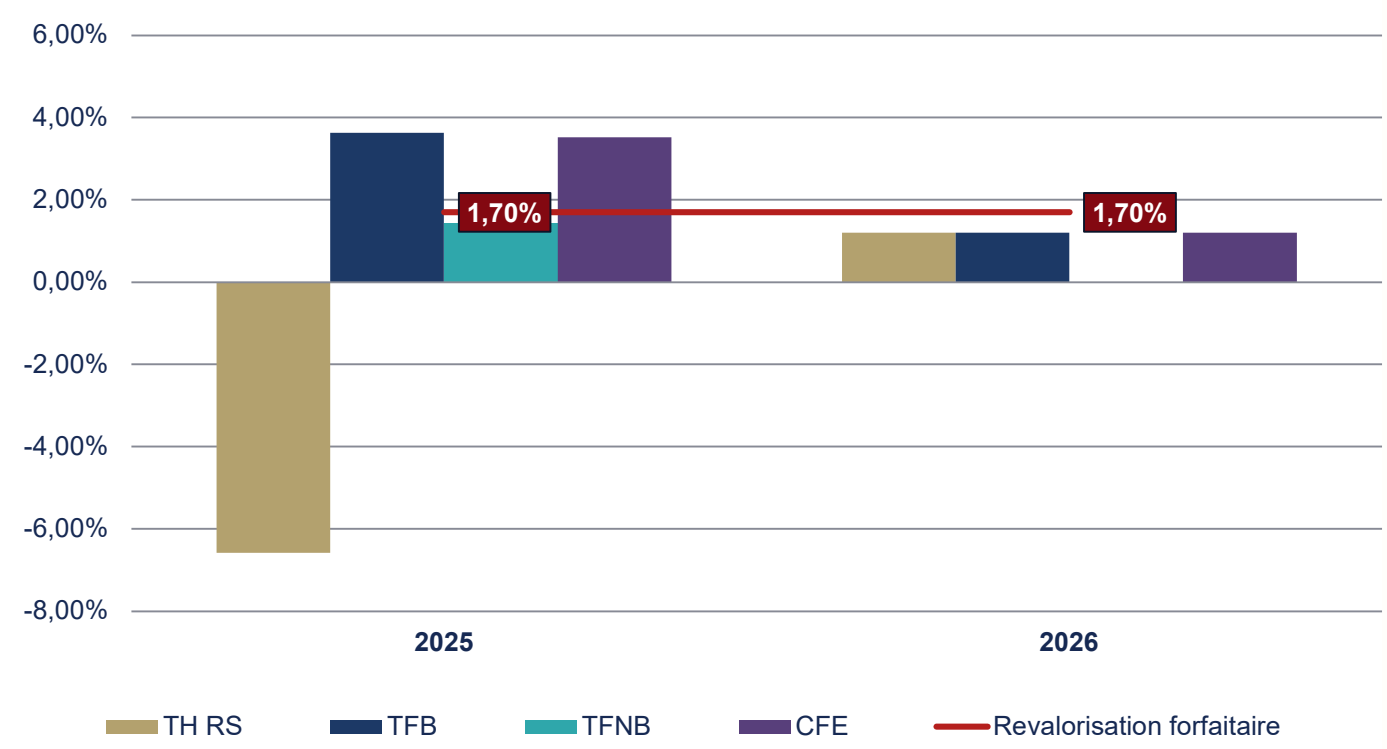

L'évolution des bases fiscales est fondée sur deux éléments : la revalorisation forfaitaire et la variation physique (nouvelles constructions et retour à l'imposition).

Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1.
Ainsi, après une progression forfaitaire des bases très dynamique de **+7,1%**en 2023, le coefficient qui serait appliqué en 2023 s'élèverait à **1,0386,** soit une augmentation des bases de **+3,9%** pour l'année 2024.
Il permet de revaloriser les bases de **3,80%** en 2024, de **1,70%** en 2025 et de **2,00%** à partir de 2026.

Remarque : seules les bases présentant une évolution différente de 0% sont représentées sur ce graphique

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe

Années	Base cotisation foncière	Base taxe d'habitation puis THRS	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2022	25 562 805	33 585 431	167 661 518	1 239 480
2023	26 376 326	39 084 907	181 046 553	1 360 591
2024	27 831 811	40 196 710	190 749 868	1 420 568
2025	28 811 000	37 552 000	197 667 000	1 441 000
2026	29 156 732	38 002 624	200 039 004	1 441 000

1 - Taxe Foncière sur propriétés bâties

Années	Base nette TB	*Evol base TFB*	Produit TFB	*Evol produit TFB*	Taux TB	*Evol taux TB*
2022	167 661 518	4,88 %	3 940 046	4,88 %	2,35 %	0 %
2023	181 046 553	7,98 %	4 254 594	7,98 %	2,35 %	0 %
2024	190 749 868	5,36 %	4 482 622	5,36 %	2,35 %	0 %
2025	197 667 000	3,63 %	4 645 175	3,63 %	2,35 %	0 %
2026	200 039 004	1,2 %	4 700 917	1,2 %	2,35 %	0 %

2 - Taxe Foncière sur propriétés non bâties

Années	Base nette TFNB	*Evol base TFNB*	Produit TFNB	*Evol produit TFNB*	Taux TFNB	*Evol taux TNB*
2022	1 239 480	3,39 %	140 557	3,39 %	11,34 %	0 %
2023	1 360 591	9,77 %	154 291	9,77 %	11,34 %	0 %
2024	1 420 568	4,41 %	161 092	4,41 %	11,34 %	0 %
2025	1 441 000	1,44 %	163 409	1,44 %	11,34 %	0 %
2026	1 441 000	0 %	163 409	0 %	11,34 %	0 %

3 - Taxe habitation sur les résidences secondaires

Années	Base nette TH et THRS	Evol base nette TH et THRS	Produit TH et THRS	Evol produit TH et THRS	Taux TH et THRS	Evol taux TH et THRS
2022	33 585 431	2,07 %	1 088 168	2,07 %	3,24 %	0 %
2023	39 084 907	16,37 %	1 266 351	16,37 %	3,24 %	0 %
2024	40 196 710	2,84 %	1 302 373	2,84 %	3,24 %	0 %
2025	37 552 000	-6,58 %	1 216 685	-6,58 %	3,24 %	0 %
2026	38 002 624	1,2 %	1 231 285	1,2 %	3,24 %	0 %

La suppression de la TH pour les résidences principales

La loi de finances de 2020 a acté la suppression « totale et définitive » de la TH sur les résidences principales.
Cette suppression est mise en œuvre de manière progressive entre 2020 et 2023 avec plusieurs étapes :

- En 2020, 80% des foyers fiscaux ne payaient plus de TH

- En 2021, le dégrèvement initial prévu à l'article 1414 C du CGI et introduit par la loi de finances pour 2018 e a été transformé en exonération totale de TH sur les résidences principales
- Cette nouvelle exonération est instaurée à hauteur de 30% pour les 20% des français qui demeurent fiscalisés
- En 2022, ce taux est porté de 30 à 65%, puis à 100% en 2023
- **En 2023, plus aucun foyer n'a payé de TH sur sa résidence principale.**
- La taxe sur les résidences secondaires et les logements vacants est maintenue

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre.
Chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre perçoivent une compensation - issue d'une fraction de la TVA nationale -, dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020.

Le PLF 2026 rétablit l'indexation de fraction de TVA sur la croissance réelle de la TVA nationale N-1, mais en la minorant de l'inflation (sans que le taux puisse être négatif).

Pour Pays de Gex Agglo, en 2026, cette compensation du produit de la TH serait budgétée au même niveau que la réalisé 2025 soit 7 897 000 €.

5 - La fiscalité professionnelle : la cotisation foncière des entreprises - CFE- et l'IFER -Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

La contribution foncière des entreprises - CFE :

Concernant les bases de la CFE, elles sont relativement stables sur les derniers exercices, de même que pour les produits. Les bases 2026 s'élèvent à 29 156 732 M d'€ et **les produits attendus sont de 6 431 M d'€.**

Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux IFER :

L'IFER (771K€ en 2024) comprend neuf composantes en lien avec les activités exercées dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.
Les montants et tarifs de chacune des composantes sont revalorisés annuellement du taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac. **Les IFER sont budgétées à hauteur de 801 000 € en 2026.**

6 - La fiscalité professionnelle : la CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La CVAE qui représentait 1,5 % de la valeur ajoutée des entreprises, a été supprimée par la Loi de Finances 2023 et remplacée par une fraction de TVA garantissant une compensation intégrale calculée sur la moyenne perçue entre 2020 à 2023 pour les intercommunalités. La répartition définitive restait à confirmer.

Elle s'élève à 3 062k€ sur la période.

Il est budgété, en 2026, à hauteur de **3 062 M d'€,** montant figé sur une moyenne des exercices antérieurs, du fait de la suppression de la CVAE en 2023 compensée par l'État par une fraction de TVA.

7 - La fiscalité professionnelle : la taxe sur les surfaces commerciales -TASCOM

La TASCOM s'applique pour les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €.

Le montant de la TASCOM peut être modulé par l'EPCI en appliquant un coefficient multiplicateur allant de 0,8 à 1,2. Celle-ci s'élève à **2 258 M d'€.**

L'évolution des produits 2026 est estimée de manière prudente.

III. La dette de l'EPCI

Un ratio de désendettement compétitif conséquence d'un recours à l'emprunt maitrisé

Pour rappel le budget primitif étant voté avant les comptes administratifs 2025, les report d'excédents des exercices antérieurs ne seront intégrés que lors du budget supplémentaire 2026 ainsi il est programmé des emprunts d'équilibre sur les budgets 2026.

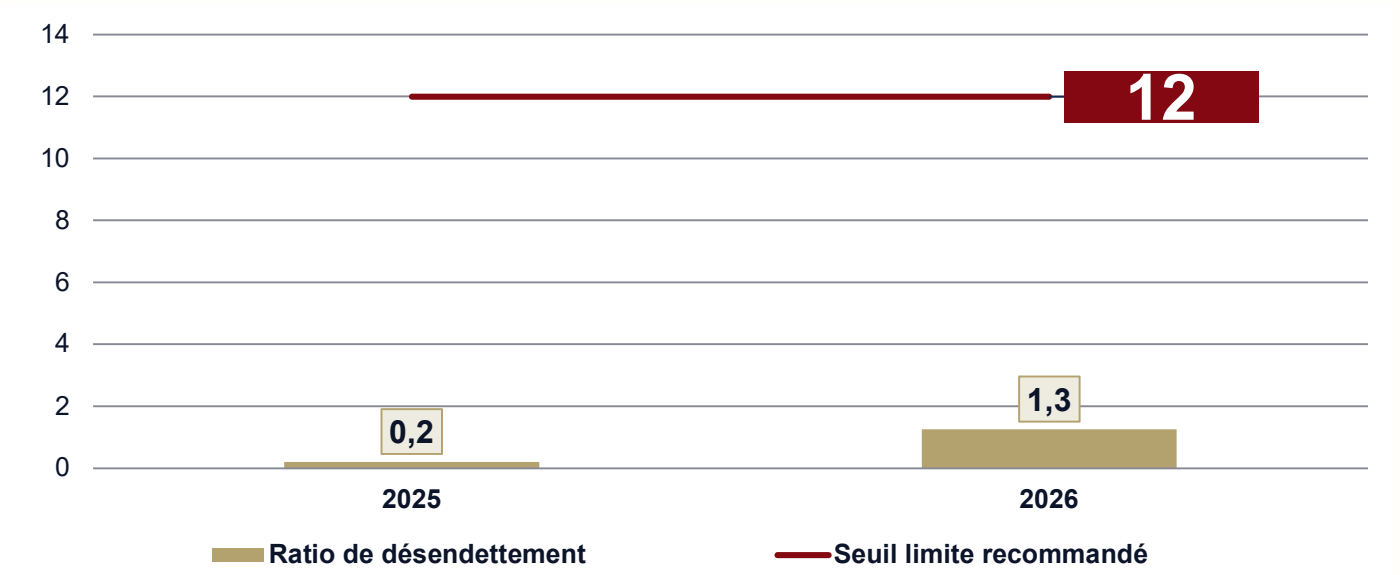

1 - Sur le budget principal

En 2019, Pays de Gex agglo a intégré deux emprunts provenant des transferts de compétences :

- un emprunt transféré du SIVOM de l'Est Gessien pour la compétence eaux pluviales - emprunt qui correspond au financement d'équipements, dont un bassin de rétention, des réseaux eaux pluviales ;
- un emprunt transféré du SIVOM de l'Est Gessien pour la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) - emprunt qui correspond au financement d'équipements de prévention des inondations (bassin de rétention du Nant)
- un emprunt transféré du SIVU des trois villages pour la compétence tourisme - emprunt qui correspond au financement de l'acquisition du Domaine du Pré aux Moines (bâtiment et terrains).

Encours de dette et emprunts nouveaux

Depuis l'exercice 2024, les documents financiers des collectivités de plus de 3 500 habitants peuvent comporter une annexe nommée « État des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, cet état mettra en lumière le montant et la part de cette dette dans l'endettement global.

Dans le cadre des projets d'investissements structurants de Pays de Gex Agglo, il sera budgétisé 4 Millions d'euros de dette nouvelle maximum afin d'étaler le financement sur une durée équivalente à l'usage qui sera fait des

investissements. Dette qui sera levée selon le taux de réalisation de nos investissements en fléchant prioritairement sur ceux concourant à la transition écologique.

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **2 679 402 € en 2021 à 4 964 000 € en 2026**

2- Sur le budget annexe Zones d'Activité Économique - ZAE

Le stock de dette a régulièrement baissé depuis 2013 : 2,00 M d'€ en 2013, 0, 465 M d'€ en 2022, 0, 348 M d'€ en 2023 et de 0, 285 M d'€ en 2024.

En 2024 a été réalisé un emprunt de 2 650 000 euros suite à la décision de préemption les parcelles rue de Perruet à Ornex correspondant au tènement JARDILAND.

Stock de dette en 2021 : 465 045 €
Stock de dette fin 2026 : 4 233 864 €

3- Sur le budget Gestion et Valorisation des Déchets -GVD

Afin de soutenir l'augmentation quantitative et qualitative des services, grâce notamment à la construction d'une nouvelle déchetterie à Ornex, de la ressourcerie d'Ornex et au déploiement des conteneurs de tri sélectif, un emprunt a été réalisé sur l'exercice 2020, pour un montant de 4,390 M €.

Le stock de la dette, en 2021, était de 4 097 333 €.
Le stock de la dette, à fin 2026 sera de 4 321 186 €.

IV. Les effectifs

Pour mémoire, tous budgets confondus

POSTES PERMANENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS			
	Postes BUDGETES	Postes POURVUS	Postes POURVUS EN ETP
31/12/2020	193	182	174,25
31/12/2021	223	181	173,71
31/12/2022	227	185	180,39
21/12/2023	226	187	182.21
31/12/2024	242	195	191.6
31/12/2025	246	196	188.8

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - CHARGES DE PERSONNEL

Résultat	PROSPECTIVES 31 12 2025	2026	Évolution en €
TOTAL	**12 167 169,59**	**12 922 733,42**	
Fil de l'eau	**12 150 646,18**	**12 327 544,68**	
Projection de base	11 458 153,02	11 546 202,76	88 049,74
Avancements d'échelon 2025	1 844,23	12 509,04	
Avancements d'échelon 2026		26 844,98	
Hors flux	690 648,93	741 987,90	51 338,97
Hypothèses 2025 à réaliser	**16 523,41**		
Endogène	**16 523,41**		
Enveloppe (1)	16 523,41		
HYPOTHESES 2026 A REALISER		**595 188,74**	
Hypothèses endogènes		**504 665,97**	
Entrée de personnel (11)		412 829,41	
Sortie de personnel (1)		-7 244,86	
Enveloppe IFSE		99 081,42	
Hypothèses exogènes		**90 522,77**	
Augmentation SMIC 2026 + avancements GRADE		12 035,33	
Evolution de 3 points CNRACL		78 487,44	

V. La situation financière de Pays de Gex Agglo

1 - Un établissement public intercommunal qui évolue

L'analyse rétrospective doit tenir compte des changements intervenus sur la structure intercommunale - ces changements se sont d'ailleurs accélérés depuis 2016/2017 : évolutions des budgets, de la fiscalité, des compétences, de la création du centre de soins immédiats - CESIM, de l'organisation, avec un nouvel organigramme en 2021, de l'accroissement de l'activité du service mobilité (nouvelles DSP en 2024) …

Les principaux changements ont été les suivants :

2021

- Montée en puissance du Centre de Soins Immédiats pris en charge intégralement par l'EPCI (y compris emplois des médecins, infirmiers et secrétaires médicales) avec des recrutements nouveaux en 2021 sur des postes permanents : 4 postes de médecins, 3 postes d'infirmiers, 3 postes de secrétaires médicales
- Ouverture de la déchetterie d'Ornex avec 4 postes permanents et de la ressourcerie d'Ornex
- Structuration des services de Pays de Gex Agglo avec la mise en place d'un nouvel organigramme et d'une nouvelle direction générale
- Structuration de la compétence GEMAPI et Gestion des Milieux naturels avec la création d'un service « Grand cycle de l'eau et biodiversité »
- Mise en place de la Prime Chauffage Propre, pour aider les particuliers à remplacer leur ancien système de chauffage au fioul ou au bois, par des équipements correspondant aux normes en matière de qualité de l'air

2022

- Montée en puissance de la compétence transport, en termes de services rendus aux habitants et de charges financières mais aussi en termes de définition de projets de transports collectifs (BHNS, Tram) et de mobilité douce et de réalisations d'équipements structurant et indispensables à l'ensemble des habitants du territoire, sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Gex Agglo
- Création d'une 3ème ligne de soins au CESIM et lancement des travaux d'agrandissement du centre de soins
- Petite enfance : lancement des travaux sur les 2 nouvelles crèches de Segny et d'Ornex, réalisation des travaux de remise en état de la crèche de Cessy, lancement des travaux du Relai Petite Enfance de Collonges

- Changement de nomenclature comptable, de la M14 à la M57 pour le budget principal de PGA et ses 2 budgets annexes relevant d'un service public administratif, les budgets ZAE et Réserve Naturelle - et adoption par le conseil communautaire, lors de sa session du 15 décembre 2021, du Règlement Budgétaire et Financier applicable à l'ensemble des 5 budgets de PGA, y compris GVD et Déchets Inertes

2023

- Petite enfance : livraison des crèches de Ségny, d'Ornex et du Relais Petite Enfance de Collonges, lancement des travaux de remise en état de la crèche de Ferney-Voltaire,
- Mise en service de la nouvelle Délégation de Service Public de transport transfrontalier, marquée par une augmentation de 20 % de l'offre de transport dans la Pays de Gex,
- Mise en service du bus à haut niveau de service Gex-Ferney-Voltaire,
- Approbation du Schéma Directeur des Énergies, qui planifie les actions de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur, avec une adaptation du PLUiH (OAP Energie Climat),
- Démarrage des travaux du bâtiment de la billetterie, office de tourisme intercommunal et salle hors sol au col de la faucille,
- Réalisation des deux premières phases d'étude au sujet de l'avenir de la redevance incitative et des modes de collecte des ordures ménagères.

2024

- Compétence Transport :
  Adoption du schéma directeur des P+R, clarifiant la compétence de l'agglomération pour les P+R définit d'intérêt communautaire
  Première année pleine de fonctionnement de la nouvelle Délégation de Service Public des lignes urbaines. Amélioration du Transport à la Demande existant et mise en place d'une nouvelle offre dans le Nord du Pays de Gex.
  Poursuite de l'expérimentation de la mutualisation du transport scolaire avec les lignes urbaines.

- Compétence GEMAPI :
  - Validation et approbation en Conseil communautaire du Plan de gestion stratégique des zones humides

- Énergies renouvelables :
  Approbation de l'augmentation de capital de la Société d'Économie Mixte Les Énergies de l'Ain (SEM LEA), dont PGA détient 5 % du capital. Mise en service de la première ombrière photovoltaïque portée par le SEM LEA pour le Pays de Gex sur le parking du stade de Chauvilly à Gex. Accompagnement des communes dans la définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables.

- Agriculture :
  Relance du groupe de dialogue entre élus et agriculteurs et réflexions sur un programme d'actions agricoles sur la base du diagnostic territorial et des ateliers réunis en 2023.

- Urbanisme :
  - Transfert de la compétence SCoT au Pôle Métropolitain du Genevois Français. 4 EPCI du bassin genevois (Pays de Gex Agglo, Annemasse Agglo, la Communauté de Commune du Genevois et Terre Valserhône Interco) se sont mises d'accord pour élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale commun permettant de planifier l'aménagement d'un grand territoire directement limitrophe aux cantons de Genève et de Vaud.
  - Prescription de la révision générale du PLUiH afin notamment d'intégrer la thématique de la zéro artificialisation nette dans les futurs projets portés par Pays de Gex Agglo et les communes du territoire
  - 3 conventions de Projet Urbain partenarial ont été conclues pour un montant de 1.491.612 €

- ADS : Adhésion de deux communes au service commun d'Application du Droit des Sols portant à 24 le nombre de communes adhérentes. Le service a géré l'instruction de 4.819 dossiers pour un coût global de 406.468 euros

- Culture et tourisme :

S'agissant de la culture, 11 projets associatifs ont été soutenus ainsi qu'un projet territorial, « La roue qui tourne » avec la Cie les Voix du conte. Dans le cadre du festival P'tits yeux, grand écran, une semaine de projection de films jeune public a été proposée dans les communes de Collonges, Farges, Pougny, Cessy, Chevry, Echenevex, Sauverny et Chézery.

Le deuxième prix littéraire du Pays de Gex « Entre lignes » a été décerné à Renaud Leblond pour son livre "Le nageur d'Auschwitz" en partenariat avec le réseau des Biblios Unies.

Deux stages de réalisation de courts métrages ont été proposés au cours de l'été aux jeunes de Ferney Voltaire qui ont donné lieu à la création de deux films dont un traitant les problématiques du harcèlement scolaire.

Les partenariats avec les festivals genevois Antigel et la Bâtie ont été renforcés avec deux évènements estivaux qui se sont déroulés à Crozet au sommet de la télécabine du Fierney et au Fort l'Ecluse.

Dans le cadre du partenariat avec le Centre des monuments nationaux, 10 concerts ont été proposés au château de Voltaire (9 concerts de Jazz in Fort l'Ecluse et un concert de la pleine lune).

S'agissant du Fort l'Ecluse, la programmation a été riche et a proposé :
- 8 concerts de Jazz in Fort l'Ecluse
- 3 concerts de musique classique
- 11 journées d'animation (Nuit des étoiles, La Bâtie, ..)
- 12 journées d'ateliers
- 40 projections son et lumière
- Exposition Une Clameur en collaboration avec le château de Voltaire

Près de 27 000 personnes ont visités le fort en 2024, dont 550 enfants des écoles du Pays de Gex.
S'agissant du Tourisme, le travail s'est concentré sur le plan Avenir montagne et celui du SMMJ.

Les fiches actions du plan Avenir montagne ont été validées par l'ensemble des partenaires avec un passage à la phase opérationnelle en 2025.

L'ultra 01, La Forestière, la Jura Sick Race, le Tour de l'Ain, évènements sportifs majeurs mettant en lumière l'offre d'activités de plein air du territoire, ont été soutenus.

Suite à la défection de l'ancien exploitant du Golf de la Valserine, un nouvel opérateur a été trouvé pour redémarrer l'activité dès le printemps 2024 avec l'objectif de rendre son attractivité au site, infrastructure estivale majeure pour la vallée de la Valserine.

Les opérations d'investissement se sont concentrées sur deux projets majeurs :

- Fort l'Écluse : L'amélioration de l'éclairage architectural du Fort l'Écluse avec l'installation de LED moins énergivores tout en proposant une mise en lumière plus efficace.

- Col de la Faucille : construction du bâtiment de la billetterie qui est un nouvel espace dédié à l'accueil d'une billetterie pour les activités ski et ludiques 4 saisons, d'un espace pour l'office de tourisme et d'une salle hors-sac.

- ADS :

  Adhésion de deux communes au service commun d'Application du Droit des Sols portant à 24 le nombre de communes adhérentes. Le service a géré l'instruction de 5.083 dossiers pour un coût global de …… (en cours de finalisation)

- Cesim :
  - l'ouverture d'une 4 lignes de médecine
  - le départ remplacé de 4 médecins

- GVD :

Expérimentation de la collecte séparée des biodéchets menée à terme au cours du second semestre (durée : 1 année) ; bilan positif et décision favorable pour la poursuite et le déploiement de cette collecte.

Élaboration des fiches actions (phase 3 de l'étude sur la continuité de la tarification incitative et l'optimisation des collectes) selon les orientations délibérées par le conseil communautaire d'octobre 2023, et mise en œuvre des premières actions pour lutter contre les incivilités et améliorer la gestion des déchets :

- Volet curatif et volet répressif : rôles précisés entre l'Agglo et les communes
- Volet prévention et relation à l'usager : embauche d'une médiatrice de proximité et d'un animateur du tri pour développer les enquêtes terrain (usagers non déclarés) ainsi que la sensibilisation en porte à porte
- Développement par l'Agglo d'un nouveau site internet dédié aux déchets www.mesdechets.paysdegex.fr
- Réunion avec les bailleurs et syndics et première réunion avec les référents « déchets » désignés par chaque commune
- Travail de réflexion engagé et à poursuivre sur la refonte de la grille tarifaire de la redevance incitative

Préparation et renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères et assimilées et pour le déploiement de nouvelles collectes, pour un début des prestations au 14 janvier 2025 (durée maximale de 8 ans)

Travail et préparation des pistes d'optimisation des performances de la ressourcerie dans le cadre d'un accompagnement du Pôle métropolitain du Genevois français sur le volet transition écologique

Poursuite de la distribution des composteurs individuels et collectifs, et installation du premier pavillon de compostage de quartier

❖ **Compétence Transport**

- Adoption du Schéma Directeur Cyclable, permettant à Pays de Gex agglo et aux communes du Pays de Gex de définir une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire. Le document vise à servir de guide aux futurs aménagements cyclables identifiés aux échelles communales et intercommunales. Ce sont 300 km d'itinéraires cyclables qui ont été référencés, dont 72 km considérés comme particulièrement stratégiques, qui seront directement gérés par Pays de Gex agglo. Le montant total des aménagements est estimé à 85 M d'€, dont 37 M d'€ de compétence de Pays de Gex agglo, répartis sur une dizaine d'années.
- Réalisation d'un nouveau tronçon de 200m de la voie verte Gex-Ferney sur la commune de Segny, permettant d'éviter le passage de la RD1005 dans le centre-ville, pour un coût de 143 000 €, et début des travaux du tronçon de 500 m entre Maconnex et Segny.
- Lancement des études de projet de pistes cyclables Farges-Collonges et St-Genis-Ferney.
- Réalisation des premiers travaux préparatoires à la construction du tramway de Ferney-Voltaire.
- Augmentation de la cadence de la ligne TPG 66 entre Val Thoiry et Ferney-Voltaire. Cette ligne était proche de la saturation en heures creuses comme en heures de pointe. La ligne est désormais cadencée toutes les 20 minutes en heures de pointe et 30 minutes en heures creuses, contre 30 et 60 minutes précédemment.

❖ **Petite enfance :**

- Fin 2024, les crèches de Ségny et Ornex ont obtenu le label Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP), facilitant l'accès à l'emploi des parents, notamment des familles monoparentales, grâce à un accompagnement personnalisé construit avec les acteurs de l'insertion, tels que France Travail. Le lancement de cette expérimentation en 2025 permet désormais un suivi renforcé de près de 15 % des familles dont l'un des parents est en recherche d'emploi.

- Depuis le 1er janvier 2025, la Communauté d'Agglomération met en œuvre le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) (loi du plein emploi). Cette nouvelle organisation renforce la coordination territoriale et améliore l'accès à l'information et à l'accompagnement des familles. Elle s'appuie sur la gestion de cinq relais petite enfance fixes et d'un relais itinérant, favorisant ainsi la diversité des modes de garde et l'accompagnement des assistants maternels.

- La nouvelle délégation de service public, en vigueur depuis le 1er janvier 2025 intègre désormais l'ensemble des crèches communautaires pour une durée de 8 ans (514 berceaux au total). La compensation globale sur les 8 années représente 33 134 073 € soit une moyenne annuelle de 4 141 759 €.

❖ **Patrimoine**

- Maîtrise d'œuvre de l'aire d'accueil sédentaire de Gex-Chauvilly composée de 4 terrains familiaux équipés de constructions modulaires « en dur » comprenant pièce de vie et salle d'eau
- Maîtrise d'œuvre de remplacement des châssis extérieurs dans le cadre de l'optimisation énergétique du siège de Pays de Gex Agglo
- Consultation et désignation de l'Assistant Maître d'Ouvrage pour le suivi du dossier de la crèche « Les Petits Candides » à Ferney Voltaire.
- Maîtrise d'œuvre de la phase 4 du plateau technique du CESIM à Gex-Tougins

- **ZAE :**
  - Aménagement voirie ZAE de l'Allondon (voirie et quais bus)
  - Aménagement parking et voie verte ZAE de la Maladière
  - Fin de modernisation éclairage public ZAE de l'Allondon
  - Remplacement portique accidenté Technoparc de St Genis Pouilly

- **Culture**
  - 3e prix littéraire du Pays de Gex « Entre lignes » a été décernée en 2025.
  - Le Fort a accueilli 27 000 visiteurs en 2025 dont 1140 scolaires.
  - Dans le cadre du partenariat avec le Centre des monuments nationaux, 8 concerts ont été proposés au château de Voltaire.
  - Appel à projets culturels (Stage Cinéma pour les jeunes, La roue qui tourne…)

- **Tourisme**
  - Les fiches actions du plan Avenir montagne ont été validées par l'ensemble des partenaires avec un passage à la phase opérationnelle en 2025.
  - L'ultra 01, La Forestière, la Jura Sick Race, le Tour de l'Ain, évènements sportifs majeurs mettant en lumière l'offre d'activités de plein air du territoire, ont été soutenus. Le soutien aux évènements sportifs majeurs seront reconduits en 2026.

- **Cohésion sociale :**
  - Maintien des financements accordés aux partenaires pour les actions menées en matière d'habitat.
  - Maintien des subventions accordées aux associations du territoire menant des actions en matière de handicap.
  - Recrutement d'un cabinet accompagnant Pays de Gex agglo pour le **renouvellement et l'extension du dispositif de vidéoprotection** de la CAPG.
  - Lancement de l'**élaboration d'un site Internet sur la santé** dans le Pays de Gex.
  - Maintien de la **prise en charge des loyers des internes en médecine** réalisant leur stage auprès des professionnels de santé du territoire.
  - Étude de la faisabilité technique et financière en faveur du développement d'un Médipôle.
  - Octroi de subventions à des associations agissant en faveur de la santé sur le territoire.

- **Environnement :**
  - Validation de la phase Réalisation du Démonstrateur Ville Durable de la ZAC Ferney-Genève-Innovation, dont les actions vont être mises en œuvre de 2026 à 2031 et qui bénéficiera d'une subvention de 1 918 000 € de la Banque des Territoires

❖ **Développement économique :**

- **Soutien consolidé aux partenaires clés** : Mission Locale Jeunes, IBPG et Les Défricheurs pour l'insertion, la création d'entreprise et l'accompagnement des publics fragiles.
- **Modernisation des outils** : investissement optimisé dans le CRM pour améliorer le suivi des entreprises et l'efficacité du service.
- **Renforcement de l'accompagnement entrepreneurial** :

  - soutien à un nouveau porteur INNOGEX avec l'entrée d'AXL Technologies
  - lancement de deux nouveaux projets d'entreprise via GEXFAB avec l'entrée de Aequil Science et Dtectio
  - animations économiques renforcées avec l'organisation de 37 événements à PGE ayant mobilisé près de 1000 participants entreprises, institutionnels, partenaires et la participation au salon Tech&Fest à Grenoble et du Big de Bpifrance à Paris
- **Territoires d'Industrie** : lancement de l'étude de réhabilitation énergétique des 8 ateliers relais du Technoparc et création du Lab Industrie pour promouvoir les métiers de l'industrie auprès des scolaires
- **Développement économique des ZAE** : réalisation de l'étude de programmation pour l'extension de la ZA de l'Aiglette et lancement de l'AMI pour le village artisans et choix du promoteur aménageur

❖ **GVD :**

- Poursuite du **déploiement de la collecte séparée des biodéchets (DALIM) avec 20 points** de collecte supplémentaires en novembre
- Préparation du projet de **déploiement de la collecte en apport volontaire des cartons volumineux des ménages** et début de la collecte sur les premières 20 colonnes pilotes en décembre - candidature à **l'AAP CITEO-levier 2**
- Travail initié avec les communes pour élaborer un schéma et définir les nouveaux moyens et la logistique pour optimiser le **tri hors foyer**
- Intensifier l'installation des **composteurs collectifs et déployer le compostage de quartier**
- Mise en œuvre de **camions de collecte neufs** courant été 2025 fonctionnant au biocarburant dans le cadre du nouveau marché de collecte et d'une **caméra intelligente pour détecter les erreurs de tri**
- Poursuite et **montée en puissance des actions pour lutter contre les incivilités (**enquêtes terrains et facturation refus d'adhésion)
- Réalisation d'une prospective financière sur 5 ans et **décision d'augmenter des tarifs de la redevance incitative en 2 temps : +8% à partir de juillet 2025 de +8% à partir de janvier 2026.**
- Refonte des règlements de collecte et de facturation (en cours de rédaction)
- **Poursuite des études environnementales** en vue de la réalisation de la déchèterie de Divonne-Les-Bains et l'extension de la déchèterie de Péron : Diagnostic environnementale complémentaire pour Péron et avancement sur le projet de compensation zone humide (choix du site et réalisation du schéma de restauration pour fin novembre) ; report du dépôt de dossiers administratifs ICPE en 2026
- Réalisation du programme et **désignation d'un maitre d'œuvre** pour la restructuration de la déchèterie de Versonnex

2026 Les prospectives

1- Les orientations budgétaires proposées pour 2026

Les principaux éléments sont les suivants :

- pas d'augmentation des taux de fiscalité en 2026
- une priorisation de l'affectation de l'enveloppe de la Contribution Financière Genevoise sur le transport avec une fongibilité entre les enveloppes mobilité en investissement et en fonctionnement

VI. Les premières esquisses budgétaires 2026 : budget principal

Le projet de BP 2026 sera finalisé, en février 2026, sur la base des choix arrêtés à l'occasion du DOB 2026.

Le projet de BP 2026 sera construit sur une base prudentielle avec maitrise des dépenses et prévisions raisonnables des recettes. L'inflation et les incertitudes au niveau de l'économie mondiale et nationale conduisent à une plus grande prudence en termes de recettes fiscales que ce soit les recettes provenant de la fiscalité des ménages ou celles provenant de la fiscalité professionnelle. De plus le BP 2026 sera proposé au vote avant celui des comptes administratifs 2025 ainsi ne sera pas reporté les RAR 2025, ni les excédents budgétaires antérieurs aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

1 - Les principaux engagements sur 2026 et sur les exercices suivants, en fonctionnement et en investissement, sont les suivants :

Transport :

En investissement, montée en puissance des travaux préparatoire au tramway à Ferney-Voltaire sera le principale poste de dépense, avec un budget prévu de 7,6 M d'€, principalement pour la déviation des réseaux à proximité de la douane et le dévouement de la route RD35, pour une recette estimée à 1,2 M d'€.

Les études du BHNS St-Genis-Meyrin continuent également, avec les premières déviations de réseaux prévues en 2026, pour un budget de 500 000 €.

Le tronçon nord de de la liaison piétons-cycles Gex-Ferney va entrer dans sa phase finale de travaux, avec le tronçon Maconnex-Segny pendant l'hiver 2026, puis le tronçon Cessy-Gex sur le deuxième semestre 2026, pour un budget prévu de 1,5 M d'€ en 2026.
Les premiers investissements liés au schéma directeur cyclable vont commencer, avec les études et acquisitions foncières pour les pistes cyclables Farges-Collonges et St-Genis-Ferney, pour un budget de 400 000 €.
Enfin, 100 000 € sont prévus pour les études liées à la gare routière du futur lycée de Gex.

Concernant le fonctionnement,
La DSP du transport public transfrontalier reste le principal poste de dépense (11,5 M d'€ stable). Le transport scolaire reste stable également à 5,8 M d'€.
Les recettes sont projetées à un niveau identique à celles déterminées par la CLECT Transport et versées par la région, soit : 3 704 201 € pour le transport transfrontalier et 3 952 269 pour le transport scolaire.
À cette enveloppe s'ajoute, dans la prospective, une dotation de CFG annuelle de 10 M d'€. Soit un total de recettes « transport » de 18 M d'€.
Le budget du transport à la demande augmente également (350 000 € soit + 50 000€), en prévision d'un nouveau marché plus cher que le précédent, dont le prix était anormalement bas, ainsi que pour l'augmentation du nombre de bus nécessaires afin de répondre à la forte demande. Le nouveau marché, entré en vigueur en décembre 2025, doit permettre de desservir, les communes supplémentaires de Vesancy et Gex.
Enfin, le lancement commercial de l'offre d'abonnement dans le P+R du Jura à Gex se verra affecter un budget de 15 000 €, pour des recettes estimées à 1 000 € la première année.

Développement économique :
Appel à projets de Village d'artisans
Politique de Maîtrise foncière en Zones Artisanales et Économiques (ZAE)
Développement de Pays de Gex Entreprises
Accompagnement des entreprises (hébergement, foncier, incubation…)
Lancement des travaux de réaménagement de la Zone de Val Thoiry
Aménagement voirie ZAE de l'Aiglette Sud
Aménagement Voirie ZAE du Journans
Aménagement Voie verte ZAE de l'Allondon

Développement touristique :
Études de projets pour la sécurisation des accès au Fort l'Écluse
Réalisation d'un parking multimodal et navettes du Fort l'Écluse à Collonges
Mise en œuvre du plan avenir Montagne
Adoption d'un plan de mutation de la Station des Monts Jura
Golf de la Valserine 2026 : le renouvellement de l'ensemble des baux emphytéotique doit être acté et lancement d'une délégation de service public pour l'exploitation du golf.
Dans le cadre du plan Avenir Montagne en 2026, 3 projets seront réalisés : l'harmonisation de la signalétique touristique sur les communes de la station des Monts-Jura, la mise en place d'un dispositif pour améliorer l'accueil des touristes en collaboration avec l'office de tourisme intercommunal du Pays de Gex, l'aménagement des promenades autour des villages.
Golf de la Valserine : construction d'une pergola au golf de la Valserine, cet équipement permettra à l'exploitant de diversifier ses activités et de davantage rentabiliser la partie restauration.

Fort l'Ecluse, la programmation 2026 reprendra les mêmes directives que 2025 à savoir : concerts Jazz In Fort l'Ecluse, concerts de musique classique par la Soloist Academy, journées d'animation (Nuit des étoiles, Raconte- moi l'artisanat,), projections son et lumière et des expositions temporaires.

Renouvellement de la prise en charge (entrées et transports) au château de Voltaire et au Fort l'Ecluse pour les élèves du cycle 3 des écoles élémentaires du Pays de Gex
Prix littéraire du Pays de Gex : une 4e édition est prévue avec la remise d'un second prix pour les bandes dessinées.

Petite enfance :
Intégration de la halte-garderie La Roulinotte : Après plusieurs périodes de fermeture temporaire en 2024, le gestionnaire Familles Rurales a décidé de fermer définitivement la halte-garderie itinérante du Pays de Gex en juillet 2025. Afin de maintenir ce service pour les familles du territoire, le conseil communautaire du 17 décembre 2025 a choisi d'intégrer la halte-garderie dans la DSP. Le gestionnaire Léo Lagrange en reprendra l'exploitation à compter du 5 janvier 2026. La majoration de la compensation sur les 7 années représente 319 000 €, soit 0.0096% du montant initial de la DSP qui s'élevait à 33 134 073€.
Dans le cadre du plan global petite enfance présenté en décembre 2023, l'accompagnement des familles est renforcé (référence CAF – COG 2023/2027). L'enveloppe dédiée aux RPE permet la présence d'un relais par secteur (1 ETP par relais) et d'un relais itinérant composé de 2 ETP pour un renfort administratif, pédagogique et RSAI sur l'ensemble du territoire

Santé :
Mise en œuvre des actions du Contrat Territorial de Santé
Poursuite du développement du CESIM et consolidation de son offre
Prise en charge des loyers des internes en médecine
Subvention au Conseil Local en Santé Mentale

URBANISME :
Lancement de l'élaboration du SCoT métropolitain du Genevois Français
Lancement de la révision générale du PLUiH en concertation Communes

PATRIMOINE :
Maîtrise d'œuvre de la pergola bioclimatique sur le site du golf de la Valserine sur la commune de Mijoux
Maîtrise d'œuvre des complexes de doublage et d'étanchéité à l'air dans le cadre de l'optimisation énergétique du siège de Pays de Gex Agglo
Faisabilité et relocalisation des locaux du RAM de Gex sur le site communal du 77 chemin de l'Aiglette et
Maîtrise d'œuvre de la mise en conformité et du renforcement du site communautaire de L'Aiglette sur la commune de Gex.
Construction d'un projet de consultation type « accord cadre » pour désignation d'une Maîtrise d'œuvre externe.

Environnement :
Un travail a été engagé dès 2023 pour établir les futures programmations portées par Pays de Gex agglo, relatives aux thématiques de l'eau et de la biodiversité :

Le Contrat environnemental « Eau & Climat » 2025-2027
Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2026-2031

Poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur des Énergies.

Poursuite de la mobilisation citoyenne engagée au 2e semestre 2025 pour créer une coopérative citoyenne de production d'électricité photovoltaïque sur le modèle des centrales villageoises.
Finalisation des études de faisabilité de réseaux de chaleur sur les communes de Cessy et Gex et de Saint-Genis-Pouilly

Gestion et Valorisation des Déchets :

- Définir un plan d'action début 2026 pour **réduire le taux de refus de la collecte du multi matériaux** pour limiter l'impact sur les couts collecte et de tri et en 2027 sur leur cout de traitement final qui sera appliqué par le SIVALOR
- Continuer le **travail avec les communes** pour définir les nouveaux moyens et la logistique pour optimiser le **tri hors foyer, et poursuite des actions pour lutter contre les incivilités**
- Poursuivre le **déploiement des abris bacs pour la la collecte séparée des biodéchets (DALIM)** selon un rythme de 20 points par semestre pour viser un achèvement complet fin 2027
- Maintenir le rythme de dotation en **composteurs individuels et l'installation de composteurs collectifs et de quartiers**
- **Préparer le déploiement des points de collecte dès bilan phase 1 pour la collecte en apport volontaire des cartons volumineux des ménages** selon un rythme de 20 emplacements par semestre pour viser un achèvement complet fin janvier 2028 (délais de l'AAP CITEO)
- Choix du **scénario de restructuration de la déchèterie de Versonnex** et dépose du dossier ICPE en vue des travaux sur 2027
- Dépose du **dossier ICPE et de compensation ZH pour la déchèterie de Divonne les Bains**
- **Achat d'un packmat** en remplacement de celui de la déchèterie de Versonnex qui arrive en fin de vie

VII. Les premières esquisses budgétaires 2026 : budgets annexes

2- Budget annexe : Zones d'Activité Économique - ZAE

Le budget prévisionnel 2026 du service Développement économique s'inscrit dans la continuité des actions engagées, avec pour objectifs de soutenir les acteurs structurants, accompagner l'innovation et les entreprises, renforcer l'attractivité du territoire, et consolider les outils d'animation économique.
Le montant global du budget proposé s'élève à 388 171 € TTC.

3- Subventions aux structures partenaires (261 899 €)

Les subventions versées aux partenaires stratégiques sont confirmées et légèrement renforcées pour 2026 :

- **IBPG – 120 000 €** : soutien essentiel à la création, à la reprise d'entreprises et au financement des porteurs de projets.

- **Mission Locale Jeunes – 117 000 €** : consolidation de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi.
- **Les Défricheurs – 19 000 €** : appui à l'inclusion socio-professionnelle.
- **Pacte entreprises – 5 899 €** : participation au dispositif régional d'appui à la transition énergétique des entreprises en co-financement avec l'ADEME

4- Accompagnement direct des entreprises et soutien à l'innovation (111 272€)

Cette enveloppe est dédiée au soutien des entreprises et à la structuration d'un écosystème entrepreneurial dynamique :

- accompagnement financier porteur INNOGEX : 20 000 € alloués pour soutenir une nouvelle arrivée dans le dispositif;
- accompagnement financier porteur GEXFAB : une nouvelle enveloppe de 30 000 € est introduite pour l'incubation et le suivi de nouveaux projets ;
- actions d'animation territoriale (experts, salons, adhésions) : 41 272 € répartis de la façon suivante :
- **16 772 €** d'adhésions aux réseaux stratégiques : AURA Entreprises, ARADEL, AURA PEP'S, CIMES, IDEALCO, MINALOGIC, PALME, POLYMERIS.
- **24 500 €** pour les animations économiques : interventions expertes, partenariats (Banque de France, CCI), salons (Tech&Fest, SIMI)…
- Territoires d'Industrie : le programme **Territoires d'Industrie** vise à renforcer la compétitivité et l'attractivité du tissu industriel local. L'enveloppe de **20 000 € en 2026** permettra de poursuivre les études stratégiques engagées pour conduire les études d'ingénierie nécessaires à la structuration du projet d'**accélérateur industriel mutualisé**.

5- Communication territoriale et promotion économique (15 000 €)

Une enveloppe de **15 000 €** est dédiée en 2026 à la communication territoriale et à la promotion économique. Ce budget vise à renforcer la visibilité des actions menées par l'Agglomération en matière de développement économique et à améliorer la diffusion des informations auprès des entreprises et partenaires.

Il permettra notamment de valoriser les dispositifs d'accompagnement existants, de mieux faire connaître les services proposés aux porteurs de projets, et de renforcer la cohérence et l'attractivité de l'image économique du Pays de Gex. L'objectif est d'assurer une communication plus lisible, plus accessible et mieux ciblée afin de soutenir la dynamique entrepreneuriale du territoire.

- .**Total budget prévisionnel 2026 : 388 171€**

BUDGET ZAE – les recettes et dépenses liés au développement économique

i. Recettes

- **La subvention Territoires d'Industrie (40 000 €)**, qui finance le poste de chef de projet TI.
- **Les baux à construction** sur le Technoparc de Collonges, qui génèrent des recettes en cas de signature effective en 2026 :
  - **120 000 €** pour le bail M. Duperret,
  - **1 695 480 €** pour le bail du Village d'artisans,
  - **49 020 €** pour le bail Univert Paysage.
- **Les revenus liés aux panneaux photovoltaïques** du bâtiment PGE (montant à préciser), qui s'ajoutent aux recettes de fonctionnement.

ii. Dépenses

- **L'opération foncière d'achat de la parcelle IBIS Budget (64 538 €)**, correspondant à une dépense d'investissement liée au prix fixé par le cahier des charges (27 €/m²). Bien qu'inscrite en charge, cette dépense s'intègre dans une démarche de réserve foncière économique sur le TP de Saint-Genis-Pouilly.
- Le budget 2026 prévoit une dépense de **16 300 €** pour le **logiciel métier de développement économique**, outil indispensable au suivi opérationnel des entreprises, des ZAE et des dispositifs d'accompagnement.
- Une enveloppe de 25 000 € est consacrée en 2026 à la poursuite de l'étude de rénovation des ateliers relais situés sur le Technoparc. Cette dépense de fonctionnement permet d'approfondir le diagnostic technique et fonctionnel des bâtiments, en vue d'en améliorer la performance énergétique, le confort d'usage et leur attractivité pour les entreprises. Cette étude constitue une étape préalable indispensable avant d'engager des travaux structurants : elle doit définir les scénarios d'intervention, estimer les coûts, prioriser les actions et garantir la cohérence avec les objectifs du programme Territoires d'Industrie.

6- Budget annexe : Réserve Naturelle – RN

Charges générales et personnel :
Elles correspondent au fonctionnement de l'équipe permanente de la Réserve naturelle (RNN) composée de 6 agents pour 6 ETP (Conservateur, Adjoint au conservateur, 3 Gardes-technicien(ne)s, Assistante).
Elles comprennent par ailleurs des « charges personnel » de la collectivité dédiées à la Réserve naturelle pour 1/3 du montant global de ces charges (comptabilité, Moyens généraux, RH, pôle technique, Direction, etc…).

De plus, s'agissant de la poursuite et la mise en place d'action du nouveau plan de gestion (validé à l'unanimité par l'ensemble des instances en charge de son instruction : Conseil communautaire de Pays de Gex agglo, conseil scientifique et comité consultatif de la RNN, services de l'État), la RNN souhaiterait pérenniser le poste de chargé(e) de mission scientifique (actif depuis le 1er juillet 2021).
Ce dernier est essentiel pour accompagner de façon optimale le conservateur et toute l'équipe de la Réserve naturelle dans la mise en place, la coordination et la bonne réalisation des suivis/études scientifiques (dont certaines d'ampleur régionale, nationale voire européenne) dudit plan de gestion.
La poursuite du financement de ce poste par des fonds ministériels dédiés a été validé en fin d'année 2023 par les services de l'État en précisant que ceux-ci étaient pérennes dans le temps.

Il est important de préciser ici que sans ce recrutement, le fonctionnement de la Réserve naturelle serait limité à son strict nécessaire et tout ou partie des actions de son nouveau plan de gestion ne pourraient être conduites (voir quelques exemples ci-après). La pérennisation de ce poste, permettrait en outre, de faciliter grandement la recherche de financements pour les actions d'envergure (programme européen de type LIFE, Interreg, etc.).

Enfin, en 2026, un(e) stagiaire 6 mois (master 2) pourrait venir renforcer l'effectif de la RNN dans le cadre d'un stage à vocation scientifique notamment pour appuyer la thèse en cours sur la RNNHCJ intitulée « Effets du retour du loup dans un système sylvo-pastoral : étude des effets sur les populations d'ongulés sauvages et des effets en cascade sur la végétation associée ».

Sources de financements :

- La dotation de l'État (DREAL) devrait être maintenue à hauteur du montant de l'enveloppe 2025, en l'occurrence 327 229 €. À cette dotation il faudra rajouter une enveloppe dédiée permettant le financement en grande partie du poste de chargée de mission scientifique à hauteur de 36 000 €.
- Pour La participation de Pays de Gex agglo (gestionnaire) nous demandons un financement à hauteur de 125 000 € (au lieu des 120 000 € habituels depuis 2015 - soit 3,8 % d'augmentation). Nous demandons par ailleurs le maintien du financement d'un ETP du service EVPDD, dédié aux opérations d'éducation et de sensibilisation de la Réserve naturelle et mise en place depuis 2015 (budget principal).
- Le Conseil départemental de l'Ain devrait assurer une aide financière, via une convention de partenariat qui lie la RN, Pays de Gex agglo et le CD01, de 35 000 €.

Enfin et au regard de ces projets scientifiques en cours (Génétique et réflexion sur un renforcement des populations de Grand tétras, Observatoire Ongulés-habitats et suivis de loups équipés de collier GPS notamment), la Réserve naturelle pourrait avoir recours à des financements complémentaires/nouveaux (commissariat de Massif, PNA loup, etc.).

Plan de gestion :

À travers son Plan de Gestion 2020-2029, la Réserve naturelle a, en lien avec son Conseil scientifique, son gestionnaire (Pays de Gex agglo), les Services de l'État et l'ensemble des partenaires concernés, défini un certain nombre de nouvelles actions. À cet effet, la Réserve naturelle devra conduire les inventaires/suivis scientifiques écologiques ciblés dans ledit plan de gestion et en particulier :

- Assurer la bonne fonctionnalité de l'observatoire « Ongulés-habitats » : animer l'observatoire, coordonner et favoriser les suivis scientifiques inhérents à celui-ci :
    - Poursuite en lien avec l'INRAE, de l'étude « Anthropofear » permettant d'évaluer la fonctionnalité des populations de cerf élaphe sur la RNNHCJ (individus équipés de colliers GPS),
    - Poursuivre l'étude sur l'histoire de forêts pour bien comprendre leur évolution dans le temps,
- Avoir une bonne connaissance de la dynamique et du fonctionnement des populations de loups et de lynx sur la RNN et notamment via :
    - Le projet de capture et d'équipements de collier GPS de loups ayant pour partie de leur territoire dans l'enceinte de la Réserve naturelle (Projet AMI du PNA loup). Projet débuté en 2025 et poursuivi pour à minima ces deux prochaines années.
    - Analyse du régime alimentaire des loups de la meute de la Haute Valserine via l'ADN environnementale (métabarcoding)
    - Analyse du génotype spécifique de la descendance de cette meute.
- Poursuivre la collecte d'échantillons et l'analyse génétique concernant le Grand tétras, mais uniquement les collectes aléatoires et celles relevées sur les places de chant (protocole de suivi en affût).
- Poursuivre la réflexion en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernant la possibilité de renforcement de la population de Grand Tétras sur le Massif Jurassien notamment au travers du nouveau PNA Grand tétras actuellement en cours de rédaction.
- Actualisation de la cartographie de la trame de vieux bois optimale à l'échelle de la Réserve naturelle (partenariat technique ONF) et poursuite de la stratégie de développement de cette trame « vieux-bois » avec les propriétaires et gestionnaires forestiers qu'ils soient publics ou privés,
- Application en lien avec les Services de l'État, l'ONF et le CNPF des arrêtés préfectoraux cadrant les coupes sanitaires et sécuritaires dans l'enceinte de la RNN,
- Évaluer la pollution atmosphérique sur la partie sommitale de la RNNHCJ,
- Évaluer l'efficacité des ZQFS vis-à-vis des pratiques humaines,
- Améliorer l'état des connaissances sur la malacofaune,

- Conduire des inventaires et suivis scientifiques de groupes et taxons (notamment des directives habitats et oiseaux) sur un échantillon de placettes forestières dendrométriques représentatives des habitats forestiers de la RN (parmi les 278 de la RN),
- Finaliser l'analyse génétique pour déterminer la phylogénie de *Sempervivum fauconnetii*.

Actions de gestion :

Territoires aux enjeux patrimoniaux majeurs, les alpages abandonnés de la Haute Chaîne du Jura font l'objet d'actions depuis plusieurs années (réouverture de lisière forestière, pose de clôtures, restauration de citernes, etc.). Ce travail est le fruit d'un partenariat entre la commune concernée, la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (gestionnaire de la RNN), les partenaires impliqués (PNR, ONF, sociétés de chasse, etc.) et la RNN. Si les alpages du Turet, de la Vesancière et de Gralet-Poutouille sont à présents réhabilités (en 2022 pour les deux derniers alpages) ou en cours de l'être (alpage de Vieille-Maison) il convient de faire de même sur d'autres alpages inoccupés ou insuffisamment exploités. Si certains d'entre eux puissent encore, de temps à autre, accueillir si besoin un troupeau conservatoire de Konik-Polskis, l'objectif est bien d'en laisser la gestion à des agriculteurs ayant une pratique extensive, locale et en adéquation avec les enjeux écologiques de la RNN. Par ailleurs, certains de ces alpages peuvent faire l'objet de suivis écologiques spécifiques afin d'évaluer leur richesse biologique et d'adapter au mieux la conduite du bétail sur site.

Il s'agit de :

- faire en sorte qu'à moyen terme les alpages dits « abandonnés » soient équipés correctement, mais de façon rudimentaire, pour permettre à l'alpagiste d'exploiter correctement et en sécurité l'alpage concerné (clôtures permanentes, gestion des eaux pluviales, réhabilitation du chalet,…).
- d'installer en estive un troupeau conservatoire de Konik-Polskis si pas d'exploitant sur l'alpage,
- avoir une connaissance fine de l'évolution de la biodiversité du site en fonction de la pression et du type de pâturage pratiqués (aide à la définition d'une conduite du bétail en adéquation avec les enjeux écologiques de l'alpage).

En outre, le suivi et la mise en place de Plans de gestion intégrés (PGI) lancé depuis 2015 sur les alpages de la Haute Chaîne du Jura seront poursuivis. Parmi les alpages bénéficiant de ce type de PGI, citons : l'alpage de la Chenaillette (CD01), ceux de Gralet et de la Poutouille (commune de Péron), celui de la Pillarde, etc. D'autres sont actuellement cours de création ou de réflexion (Narderans, Bevy, les Platières, etc.).

Le PGI, est un outil remarquable et fédérateur qui permet :

1. Une réflexion mutualisée et une collaboration étroite entre le propriétaire, les structures partenaires (PNR du haut-Jura, SEMA, ONF et RNN) et l'exploitant agricole,
2. Une prise en compte de l'ensemble des caractéristiques de l'alpage en question et notamment s'agissant de ses enjeux écologiques,
3. De définir une stratégie commune quant à l'avenir et la fonctionnalité dudit alpage,
4. Au propriétaire de bénéficier de toutes les informations et d'un appui technique quant aux possibilités de subventions (PNR et SEMA) mais aussi s'agissant des aspects réglementaires (RNN).

Dans ces réflexions de PGI et de réhabilitation d'alpages au sens large, la stratégie de gestion de la ressource en eau lancée par la RNN en 2022 et porté par PGA (maîtrise d'ouvrage) sera naturellement intégrée. À cet effet, l'étude scientifique lancée au printemps 2024 sur le goya du Sorgia (goya test) afin de mesurer tous les paramètres utiles (évaporation, biodiversité, mesures physico-chimiques, etc.) sera finalisée en 2026 et permettra d'évaluer le bon fonctionnement et la pertinence de tels goyas.

Par ailleurs, la RNNHCJ en lien avec son partenaire technique sur le sujet (ROMMA), assurera le suivi et la maintenance des 5 stations météorologiques installées sur son territoire.

Enfin et dans le cadre de la convention de partenariat Pays de Gex agglo/ONF, l'ONF devrait poursuivre les opérations de police.

Communication :

Il existe aujourd'hui un dépliant (créé en 2018) présentant de façon globale la Réserve naturelle (présentation générale, cartographie de localisation, charte de bonne conduite, zoom sur espèces emblématiques,). C'est un document essentiel pour la compréhension du grand public vis-à-vis du rôle et des règles de la Réserve naturelle. À cela, s'ajoute une information permanente à travers le site internet de la Réserve naturelle et sa page facebook (informations générales, actualités, agenda des animations, etc…). Enfin et parmi les autres outils de communication développés/mis en place par la RNN, on peut citer :

- des bornes numériques interactives placées en des lieux stratégiques (OTI, Maison du Parc, Pays de Gex agglo, …),
- le développement d'une application dédiée aux scolaires (vulgarisation du fonctionnement de la réglementation de la RN, jeux et animations interactives, …) finalisée en 2022,
- l'outil Géonature et notamment son Atlas (convention de partenariat avec le Parc national des Écrins), afin de favoriser les interactions/échanges naturalistes entre la Réserve naturelle et les usagers de celle-ci (science participative),
- la signalétique de la Réserve naturelle, que ce soit pour les panneaux d'informations et règlementaires ou la signalétique propre aux Zones de quiétude de la faune sauvage (ZQFS).

Ces outils permettent à la fois de sensibiliser les pratiquants et usagers rencontrés sur le terrain et d'offrir aux acteurs touristiques du Pays de Gex des supports sur lesquels se baser pour informer le plus grand nombre sur le comportement à adopter dans l'enceinte de la RNN.

En 2026, la Réserve naturelle renforcera sa communication et son ancrage territorial au travers notamment :

- La création et l'édition de flyers pour les usagers, ayant pour vocation de synthétiser de façon rapide et design chacun des plans de circulation (randonnée, équestre, vol libre, …) et leur règlementation associée dans l'enceinte de la RNNHCJ.
- la poursuite de création de courtes vidéos (teasers) relatant les actions/activités de l'équipe sur le terrain. Ces vidéos seront diffusées via son site internet, sa page facebook et auprès de ses partenaires.
- la maintenance de l'outil Géonature (convention de partenariat avec le Parc national des Ecrins) et développement de l'outil Citizen (appli spécifique Géonature) afin de favoriser les actions de sciences participatives avec les différents usagers (suivi d'espèces via des protocoles de suivi simple ou plus complexe, accessibles à tous ou à un réseau d'observateurs spécifiques).
- L'entretien voire l'installation de panneaux d'information et de sensibilisation sur des zones cibles à très forts enjeux écologiques et/ou touristiques et de la signalétique spécifique aux ZQFS.

Sensibilisation :

La Réserve naturelle propose depuis plusieurs années (avec le soutien du Conseil Départemental de l'Ain), un programme pédagogique à l'attention des cycles 3 des écoles primaires des communes concernées par la RNN de la Haute Chaîne du Jura (Pays de Gex agglo et CCPB : Valserhône et Confort). La RNN accueille entre 50 et 55 classes chaque année depuis 2013. Ces animations scolaires sont assurées depuis 2015 via le service EVPDD de Pays de Gex agglo (1 ETP dédié aux animations et sorties de la RNNHCJ). S'agissant de ces animations et de la sensibilisation du grand public les opportunités et bénéfices pour la RNN et la collectivité sont grandes (Animations auprès des collèges et lycées, Opérations de « maraudage » pour éviter les conflits d'usage, formations à destination des communes sur les sujets environnementaux, implication des acteurs et publics dans un territoire « vert », développer des actions de sensibilisation/formations pionnières en termes de transition écologique, etc.).

Il s'agit de sensibiliser le plus grand nombre d'enfants en allant au-delà du seul cycle 3 mais également de devenir incontournable en termes de sensibilisation environnementale du grand publique à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (développement). La RNN a pour mission de faire partager ses connaissances et d'accompagner vers une meilleure compréhension de la Réserve naturelle et de ses règles.

- En 2026, les animations seront poursuivies comme pour les années précédentes. La prise en charge des transports des enfants restera un budget important pour ces animations.
- En outre, et dans le cadre de la convention de partenariat Pays de Gex agglo/ONF, l'ONF devrait poursuivre les opérations d'appui aux animations scolaires.
- Enfin, en lien avec le service EVPDD, finalisation d'une stratégie d'animation à destination des collèges des communes du Pays de Gex et ceux de Valserhône. Pour rappel, en 2025 afin d'explorer les possibilités de mettre en place de telles animations, un email incluant un questionnaire ainsi qu'une demande de rendez-vous a été adressé à l'ensemble des collèges. Deux réunions ont ensuite été organisées avec les chefs d'établissement ou leurs représentants. Ces échanges nous ont permis de recueillir des informations sur les attentes des enseignants et sur les modalités envisageables pour les animations. Les retours obtenus révèlaient des divergences, notamment en ce qui concerne l'organisation. À cet effet nous avons donc expérimenté une formule auprès d'un établissement (accueil de deux classes d'un collège pendant toute une journée réparties en deux groupes en alternance : l'un participait à une sortie terrain d'une demi-journée dans la Réserve naturelle, au départ du siège à Gex (et donc à pied) ; l'autre participait à une visite guidée de la Maison de la Réserve naturelle, suivie d'ateliers pédagogiques en salle).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les nouvelles dépenses d'investissement seraient réparties selon les nécessaires évolutions des outils informatiques planifiées à l'échelle de Pays de Gex agglo (SIG, formation sur les nouveaux outils, etc.), l'achat de matériel de terrain indispensable au bon déroulement des missions techniques de l'équipe (suivi scientifique, sécurité des agents, uniformes, etc.) et d'un possible remplacement du second 4x4 de la RNNHCJ (datant de 2011) si l'opération n'a pu être réalisée en 2025.

Suite au travail de réflexion et de conception conduit en 2016 en étroite collaboration avec les services de Pays de Gex agglo (Randonnée, Tourisme, Informatique, Communication etc…), la RNN a débuté, fin 2017, l'implantation des nouveaux panneaux d'informations et réglementaires. Ce programme de renouvellement et de renforcement de la signalétique de la RNN a été finalisé à l'été 2021.
Ceci étant il est possible que des implantations complémentaires ou des changements (suite à des détériorations) soient opérés durant l'année 2026.

Ces dépenses sont financées, en partie par la dotation aux amortissements et le fonds de compensation de la TVA.

NB : Il est important de rappeler ici que la Réserve naturelle est constituée somme toute d'une équipe réduite, ayant des missions multiples et variées (Gestion, préservation et sensibilisation), comprenant des missions de police de l'environnement, qui couvre un territoire important (11 000 ha) et ce avec de multiples acteurs et usages.
Cette Réserve naturelle constitue par ailleurs le principal réservoir de biodiversité du Pays de Gex et du département de l'Ain. À ce titre elle est un atout majeur et indéniable pour ce territoire (tant en termes de fonctionnalité, d'image et de potentialité touristique) et pour la collectivité, une carte maitresse de la transition écologique.

7- Budget annexe : Déchets Inertes - DI

En 2026, il sera entrepris diverses études dont des études environnementales dans le cadre du projet ISDI du Domaine de Piers. Suite à la résiliation dans le cadre du protocole d'accord transactionnel avec la SAS BOIS DES SERVES ayant pour objet la rupture du contrat de délégation de service public d'un commun accord, la DSP a pris fin en décembre 2024.

4-Budget annexe : Gestion et Valorisation des Déchets – GVD

Les projections budgétaires doivent tenir compte des investissements et moyens nouveaux pour répondre à la fois aux échéances de valorisation et aux plans d'actions, tout en assurant la continuité des programmes d'investissement déjà lancés.

Les diverses échéances et objectifs fixés d'ici à 2030 sont pris en compte au travers du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDMA) 2021-2026, du nouveau schéma 2023 des déchèteries intercommunales et du plan d'actions défini par l'étude RI et optimisation des collectes.

- **Le DOB 2026 tient compte de l'évolution probable des charges et des recettes et des pistes d'optimisations**
  - La prospective financière sur 5 ans (avril 2025) réalisée pour le calcul de l'augmentation des tarifs (scénario tendanciel comme base) Les dernières informations tarifaires (TVA, TGAP, grille tarifaire VM du SIVALOR)
  - Les évolutions des tonnages sur 2025, après le pic de 2024
  - Ajustement de la rémunération à la tranche inférieure de la collecte des cartons DIB-DAC avant d'étendre le périmètre
  - Les principaux projets 2025 déjà actés et le recalage temporel des grands projets déchèteries, du déploiement de la collecte des DALIM et de la collecte des cartons des ménages en AVC

- Une adaptation à la baisse du montant de l'APCP 011 : installation des CSE/CE - réduire la voilure
- Actualisation des recettes en fonction des derniers dossiers de subventions de 2025 : fond vert et AAP CITEO collecte
- Premières pistes qui permettraient de réduire les charges et d'optimiser les recettes autres que RI et jugées réalisables en fonction des décisions déjà prises et des moyens humains dont dispose le service GVD.

Depuis 2020, le comportement de l'usager est plus difficile à cerner, avec des globalement une tendance à la baisse, mais ponctuée de 2 pics importants en 2021 et 2024 ; le constat est variable d'un flux à un autre. Or, **entre 50% à 60% des dépenses de fonctionnement dépendent des tonnages collectés, transportés et traités dans les différentes filières.**
Les projections sont alors plus incertaines et doivent également anticiper les nouveaux tonnages recyclés, les tonnages évités ou détournés avec l'extension de consigne de tri, la collecte des cartons, le déploiement du compostage, la collecte des DALIM, la montée en puissance des activités de la ressourcerie, ainsi que les autres actions de réduction qui sont développées au travers du PLPDMA.

Pour le BP 2025, la méthodologie de projection des années à venir avait été changée : pour les flux dont on constate des variations de tonnages d'une année à l'autre, les projections ont été faites sur la base d'un ratio moyen par habitant portant sur 5 ans, voire 10 ans. À noter que l'augmentation de la population pour les projections a été réajustée dès le DOB 2024 à 2.3% (et non plus 3%).

flux	Projections BP 2025	Prévisionnel2025 (base 6 à 8 mois selon les flux)	commentaire
OMR	19 133	18 958	1% de marge
Multi matériaux	4 689	5 152	Hausse sous-estimée (+10% !)
verre	4 190	3 913	Marge 6%
déchèteries	27 150	27 060	Moins de 0,5% de marge !
Cartons déchèteries	1 374	1 383	Pas de marge
Papiers déchèterie	348	341	2% de marge
Déchets verts	16 300	13 573	Marge importante (effet pic 2024)
Cartons DIB-DAC	510	495	2% de marge

- Le prévisionnel 2025 basé sur les données connues à fin septembre montre que les projections sont globalement bonnes avec peu de marge / projections (sauf les déchets verts)
- Hausse important du tonnage du multi-matériaux > projection, à corréler avec l'augmentation des refus de tri
- Refus augmentent de 22% en 2024 à 28% à fin Aout 2025 !

L'Agglo a dû tenir compte ces dernières années avec la **forte augmentation des coûts (crise post-covid 2020) et de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), tout en mobilisant davantage de moyens** pour organiser un service de nature à répondre aux engagements pris par l'Agglomération, dans le cadre des orientations de la loi AGEC et du SRADDET, et pour la mise en place du plan d'actions correspondant aux orientations prises à la suite de l'étude portant sur la redevance incitative et l'optimisation des collectes.
Le **nouveau marché de collecte passé avec SUEZ** qui a débuté en janvier 2025 est venu impacter à la hausse les couts de collecte des OMR et du tri PAP par rapport au marché précédant. Il intègre par ailleurs le déploiement de la collecte séparée des biodéchets, la collecte des cartons des ménages en apport volontaire et l'extension du périmètre de collecte des cartons des professionnels en porte à porte.
Les camions neufs (à partir de septembre 2025) auront une **motorisation au biocarburant permettant une réduction de 80% des GES. La caméra intelligente installée sur la collecte sélective PAP sera un outil complémentaire pour améliorer la qualité du tri.** A noter que La même carburation et le même système de caméra seront déployés sur le marché de collecte multi-matériaux du SIVALOR, détenu par SUEZ.
Les prestations de services de collecte, gestion des déchèteries et les compétences tri et traitement transférées au SIVALOR représentent 70% des dépenses de fonctionnement.

- **Impact de la TGAP**
  - +17 k € en 2026 à 120 € en 2029
- **Impact de la simplification de la TVA**
  - -310 k € en 2026 à -345 k€ en 2029

- L'impact de la TGAP est progressive et sera compensée par la diminution de la TVA à 5,5% sur les prestations jusqu'à présent à 10% soit principalement la collecte des OMR et des encombrants et leur incinération, la collecte et le traitement des DDM de déchèteries.

❖ **Les moyens humains**

En 2025, le service compte 40 postes financés par le budget annexe, dont 17 pour le fonctionnement des déchèteries, 10 agents à la MUG au Technoparc (relation usagers/facturation yc compris le régisseur) et 13 agents basés à Prévessin-Moëns (service opérationnel et administratif) ; beaucoup de turnover parmi les chargé(e)s d'accueil à la MUG en 2025 (comme en 2024) et des 3 postes non pourvus sur tout ou partie de l'année 2025 à Prévessin-Moëns.
En 2026, l'objectif est de pourvoir à ses postes vacants, et compenser le départ en retraite progressive d'un agent et bénéficier d'un ATA à la MUG pour d'une part faire face à l'augmentation de la fréquentation, mieux assurer le suivi des usagers rattrapés par les enquêtes et ceux en défaut de paiement, et pouvoir assurer au fil de l'eau l'analyse des données qui permettent d'éviter les situations à risque telle que préconisée par l'étude.

Dans un contexte d'évolution des couts et de recettes de plus en plus variables, le SIVALOR doit assurer l'équilibre économique global et pérenne de son budget annexe Valorisation Matière ; la participation des EPCI adhérents via la grille tarifaire a été retravaillée afin de permettre également l'évolution du périmètre des prestations de pré collecte et de collecte des emballages, avec une évolution souhaitée de la reprise à terme (2028) des compétences pré collecte et collecte des emballages par les EPCI.
La transparence dans la construction des tarifs a été assuré par l'association des EPCI aux 3 réunions du groupe de travail dédié.
Les grands principes retenus (vote final au comité syndical de décembre 2025):

- Rééquilibrage des tarifs de pré collecte, et augmentation des tarifs de collectes des emballages, du verre et du papier dès 2026
- Réaffirmation de la mutualisation des charges de transfert des emballages
- Individualisation des tarifs en deux temps pour mieux prendre en comptes les particularités de chaque EPCI et leurs performances de tonnage et de qualité (2026 et 2027) :
  - 2026 : différenciation des coûts de collecte selon le secteur géographique et prestataire associé
  - 2027 : la facturation du tri se fera via 3 nouveaux tarifs distincts (transfert et tri/ à la tonne, traitement des refus à la tonne et reversement des recettes selon les tonnes réellement valorisées)
  - Cette nouvelle grille qui prend en compte la qualité des collectes est très pénalisante pour les EPCI ayant un taux de refus élevé.

❖ **Les recettes courantes**

Les prix de revente des matériaux gérés directement par l'Agglo (cartons DIB-DAC, ferraille, Batteries, huile de friture et radiographies) sont prévues au prix le plus bas – prix plancher
Les subventions des filières REP historiques (Eco mobilier et Ecosystème) sont stables.
Les factures des professionnels en déchèteries semblent diminuer en 2025.

❖ **Les nouvelles recettes via les REP et autres subventions**

Une première série de nouvelles REP est prévue pour 2026 sur la base des premières estimations faites par la chargée de mission au 1er semestre 2025.
Les recettes d'AAP CITEO cartons, et fond vert ont été inscrites en investissement qui viennent s'ajouter à la subvention AURABIODEC.

❖ **Les recettes exceptionnelles**

Étant donné la refonte de la grille tarifaire VM du SIVALOR, seules les recettes exceptionnelles de valorisation énergétique sont conservées
Les recettes de valorisation matières seront reversée à la tonne réellement valorisation chaque année à partir de 2027.

❖ **Les recettes de redevance incitative**

En 2025 : 88 349 factures envoyées soit + 3,2% pour un montant à recouvrir de 14 873 450 €
L'assiette de facturation, notamment la part variable semble se stabiliser, après 2 années de baisse importante (sous l'effet des extensions de consignes de tri instaurées en 2023), avec seulement -0,3% constaté sur le premier semestre 2025 par rapport à 2024.
Afin d'augmenter le produit de le redevance incitative devenu nécessaire pour équilibrer les dépenses, et compte-tenu que les tarifs ont été maintenus depuis 2021, les élus ont décidé d'une augmentation des tarifs en conseil communautaire du 11 Juin 2025 :

- au 1er juillet 2025 de + 8 %
- à partir du 1er janvier 2026 de + 8 %

- la structure de la grille tarifaire actuelle et l'équilibre entre la part fixe et la part variable sont conservés
- De majorer de 5 points la part abonnement des professionnels pour couvrir les services supplémentaires apportés, notamment la collecte des cartons en porte à porte dont le périmètre va être étendu.
- **La facturation des prestations supplémentaires**

Le montant annuel est de l'ordre de 105 000 € /an et reste assez stable d'une année sur l'autre (passage supplémentaires DIB-DAC, location bacs cartons, remplacement bac cassés ou badges perdus et vente de composteurs)
Ces tarifs unitaires de prestation ont fait l'objet d'une augmentation en 2023 pour coller à l'évolution des prix des marchés de prestations et de fournitures.

- ❑ **Diminuer les refus de tri pour 2027** : impératif de se rapprocher des 16% vu l'incidence des refus en termes de volumes à collecter et le surcout induit sur la collecte et le tri, et leur cout de traitement final
- ❑ Installer le maximum de **filières REP sur les déchèteries** pour mieux trier et recevoir des subventions, et diminuer le traitement des flux résiduels (enfouissement et incinération)
- ❑ **Renouvellement des marchés de déchèteries** pour juillet 2027 en tenant compte des nouveaux paramètres d'optimisation
- ❑ **Diminuer les tonnages reçus en déchèteries** par la sensibilisation des usagers (dons, gérer ses tontes…) ou compenser financièrement les tonnages par le paiement des passages au-delà d'un certain seuil annuel ; mieux flécher et facturer les apports des professionnels
- ❑ Rationaliser le **nombre de foyers rattachés au CSE/CE** existant et à installer (abandon de la notion de distance dans le futur règlement de collecte
- ❑ Rationaliser la **sectorisation des foyers rattachés aux bornes DALIM** vue la marge laissée par le taux de participation réel, ne pas renouveler la fourniture des sacs Kraft après la première distribution
- ❑ Poursuite des actions de prévention et de répression pour **diminuer les frais de ramassage des sacs par l'Agglo et les communes**
- ❑ Étudier les conditions de **reprise de la compétence pré collecte et collecte du multi-matériaux** et en faire un atout d'ici 2028 :
  - Reprise en investissement et en maintenance des colonnes aériennes / amortissements SIVALOR en cours
  - Nouveaux modèles de colonnes aériennes →choix esthétiques
  - Reprise de la gestion directe du marché de collecte et incidence d'un éventuel nouvel ajustement des prix par rapport à la prestation avant fin 2028) = couts de collecte seraient alors ajustés à la hausse
- ❑ Accompagner les communes dans la mise en place du **tri hors foyer-** implication sur les circuits de collecte
- ❑ L'application du dispositif Européen de **quota d'émission de CO2 aux UVE l'incinération** > 60 000 tonnes par an (ce qui est le cas du SIVALOR) en 2028 (si confirmé) risque d'augmenter fortement les couts de traitement de + 40 € /tonne (+35% d'augmentation du PU d'incinération)

5-Budget annexe : CESIM

En fonctionnement :

Le montant en dépenses du budget annexe est constitué d'une large part des dépenses relatives à l'équipe du CESIM :
12 médecins pour 8 ETP
5 infirmiers dont 1 cadre de santé
1 gestionnaire administrative et financière
3 secrétaires médicales
Le projet de développement de médecine générale nécessitera le recrutement d'un médecin supplémentaire, ½ ETP d'infirmier et de secrétariat médical, au titre du contrat territorial de santé.

L'entretien (ménage, blanchisserie) reste réalisé par le Centre hospitalier du Pays de Gex (CHPG) et facturé à prix coûtant.

La montée en compétence du CESIM (gynéco, médecine du sport, urgences) ainsi que la hausse de la fréquentation justifie par ailleurs une augmentation des dépenses liées aux médicaments, dispositifs médicaux et équipements, notamment à visée de diagnostic. Les coûts de la biologie devraient augmenter au regard de l'augmentation du nombre d'actes (l'effet volume reste supérieur à l'effet prix et le nombre de contrôles augmente avec un impact conséquent sur le nombre de réactifs utilisés).

Face à ces dépenses, on note une augmentation des recettes liées aux actes (+24%), avec une patientèle désormais de 15400 passages et un développement de l'activité de médecin correspondant du Samu (MCS).

<u>En investissement :</u>

L'année 2025 devrait voir se finaliser les travaux d'extension du CESIM :

- Finalisation de la deuxième salle de déchocage et installation de la protection du véhicule MCS
- Finalisation des vestiaires, salle de repos et salle de consultation supplémentaire, dont une partie sera mutualisée avec l'installation du scanner, attendue pour 2025. Une participation du CESIM est prévue à hauteur de 250 000 euros. (un versement de 220 000 euros prévu sur fin 2025 et un reliquat de 30 000 euros prévu sur 2026)